

**Compte rendu des délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt, le sept janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Didier PÉAN, Maire.*

<b>Date de convocation</b> 30/12/2019	<b>Étaient présents :</b> Didier PÉAN, Irène BOYER, Jacques SAILLANT, Miguel NAUDON (arrivé aux questions diverses), Christophe BOUGET, Christine BRETON, Alain FILLATRE, Marie-Laure BÉATRIX, Jean-Marc CHAVEROUX, Françoise COURTEL, Jean-Louis BELLANGER, Béatrice BRILLANT, Jean-François LEPROUT, Séverine GESBERT, Annie ANDRÉ, Annie QUEUIN et Dominique GY, formant la majorité des membres en exercice.
<b>Date d'affichage</b> 14/01/2020	
<b>Nombre de conseillers en exercice</b> 22	
<b>Présents</b> 16	<b>Absent :</b> Frédéric GAULTIER
<b>Votants</b> 19	<b>Excusés :</b> Michelle REVELUT, David CAZIMAJOU, Claudy LAGACHE, Charles MESNIL
	<b>Procurations :</b> David CAZIMAJOU à Jacques SAILLANT Claudy LAGACHE à Dominique GY Charles MESNIL à Irène BOYER

- :- :- :- :- :- :- :-

**Secrétaire de séance :** Irène BOYER

**1**

**APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX  
DES SEANCES PRÉCÉDENTES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération reportée**

**2**

**AMENAGEMENT DE COMMERCES DANS UN BÂTIMENT EXISTANT  
Choix d'un architecte**

*Monsieur le Maire rappelle la volonté du Conseil Municipal d'engager une réflexion sur le développement de commerces boulevard des avocats.*

*Vu les délibérations du 25 novembre 2019 engageant la réalisation de ce projet et l'acquisition du bâtiment.*

*Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'une consultation pour un maître d'œuvre a été engagée le 4 décembre 2019 pour des travaux estimés à 450 000.00 € HT.*

*Le 3 janvier 2020, la commission d'ouverture des plis a analysé les offres et a classé selon les critères définis dans le règlement de consultation.*

Monsieur le Maire présente ce classement et propose de retenir l'offre faite par le bureau d'études C2V Architectes - 30 rue de la Mission 72000 Le Mans et DELTA T Conseils - Le hangar Créalab - Place d'Alger 72000 Le Mans pour un montant global suivant :

<b>Mission de Base (HT)</b>	
<b>MARCHE</b>	450 000.00 €
<b>Taux de complexité</b>	1.00
<b>Taux honoraires</b>	8.85 %
<b>Honoraires HT</b>	39 825.00 €
<b>Honoraires TTC</b>	47 790.00 €

<b>Mission de base HT</b>	<b>%</b>	<b>Montant</b>	<b>C2V architectes</b>		<b>Delta T Conseils</b>	
			<b>%</b>	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>	<b>Montant HT</b>
APS	14 %	5 575.50 €	91 %	5 050.50 €	9 %	525.00 €
APD	15 %	5 973.75 €	82 %	4 923.75 €	18 %	1 050.00 €
PRO/DCE	22 %	8 761.50 €	85 %	7 449.00 €	15 %	1 312.50 €
ACT	5 %	1 991.25 €	87 %	1 728.75 €	13 %	262.50 €
VISA	5 %	1 991.25 €	74 %	1 466.25 €	26 %	525.00 €
DET	34 %	13 540.50 €	94 %	12 753.00 €	6 %	787.50 €
AOR	5 %	1 991.25 €	87 %	1 728.75 €	13 %	262.50 €
<b>Total HT mission</b>	<b>100 %</b>	<b>39 825.00 €</b>	<b>88.14 %</b>	<b>35 100.00 €</b>	<b>11.86 %</b>	<b>4 725.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Décide** de retenir l'offre faite par les bureaux d'études C2V Architectes et DELTA T Conseils,
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché correspond,
- ✓ **Dit** que ces sommes seront inscrites au budget primitif 2020 du budget de la galerie commerciale.

Pour : 19

Contre : /

Abstention : /

**Date des prochaines réunions du Conseil Municipal**

- 13 janvier 2020 – Vote du DOB
- 27 janvier 2020 – Vote des budgets
- 17 février 2020
- 03 mars 2020

**Manifestations diverses organisées au Val'Rhone**

- 07 janvier 2020 : Assemblée Générale de l'association Générations Mouvement
- 12 janvier 2020 : bric à brac de l'association SGVO

**Bouygues Telecom**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande faite par la Société Bouygues Telecom qui souhaite organiser une étude de faisabilité en vue de l'installation d'une station de téléphonie mobile sur la parcelle appartenant à la commune au stade municipal.

Il est précisé que le pylône installé actuellement sur la parcelle d'un riverain route du stade arrive à saturation.

Le Conseil Municipal valide la réalisation de cette étude.